

2020

Rapport d'activités



Agriculture et
qualité de l'eau

7



PROTECT'eau

11



Vue d'ensemble

19



Gestion du nitrate

23



Gestion des produits
phytopharmaceutiques

31



Contrats captage

37



Communication

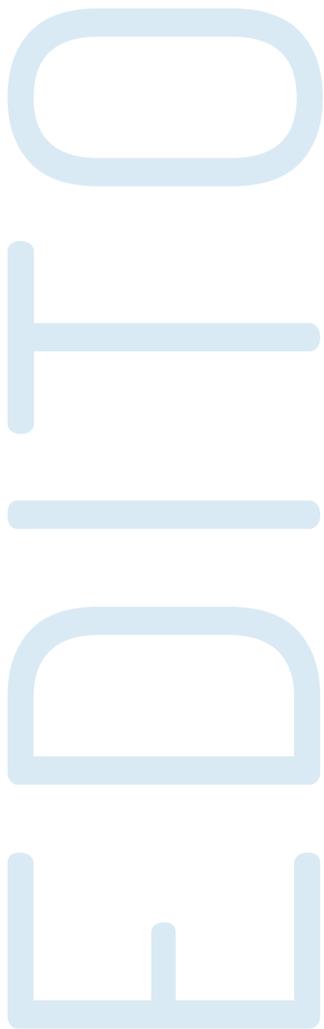
45



Recherche scientifique

49





Chers lecteurs,

Nous avons le plaisir de vous proposer cette première version du rapport d'activités simplifié de la Structure d'encadrement PROTECT'eau.

Simplifié, car il dévoile l'essentiel de nos actions réalisées en 2020. Les quelques chiffres que nous avons choisi de vous exposer dans cet ouvrage sont les témoins de notre engagement quotidien pour concilier protection des ressources en eau et agriculture durable. Nous estimons que ces données sont pertinentes pour vous aider à comprendre le milieu dans lequel nous évoluons ainsi que ses enjeux sociaux, économiques et surtout environnementaux. Savoir que les services que nous rendons ont un impact positif sur la préservation et la qualité de nos ressources en eau est pour nous une réelle récompense. Les résultats obtenus sont un guide pour l'année suivante et une motivation pour tenter de faire encore mieux.

Après un état des lieux de la qualité de l'eau, justifiant notre présence, nous vous présentons comment notre association

s'est formée ainsi que sa composition. Les deux versants de notre mission, la gestion de l'azote et la gestion des produits phyto-pharmaceutiques dans le secteur agricole, sont ensuite détaillés, avant d'aborder un nouveau chapitre qui anime notre Structure : les Contrats captage. Ce rapport se clôture sur un aperçu des actions menées par nos partenaires scientifiques qui nous appuient dans l'objectivation de nos conseils et le développement des outils d'encadrement.

Vous pourrez ainsi, sans aucun doute, appréhender le secteur de l'eau et de l'agriculture avec davantage de connaissances et de compréhension. Notre souhait est ici de mettre en exergue les engagements du secteur agricole, l'implication de la recherche scientifique et l'abnégation de notre Structure pour mener à bien nos missions.

Bonne lecture

Dimitri Wouez
Directeur

Expertise Service
Outil Durabilite
SPGGE CIPAN Gemb
PROTE
Conseil Agricul
Produits phytopharmaceutiques
Accompagne
Eau CRA-W Term

Confiance Nitrate
Suivi Qualité Recherche
Agro Bio-Tech
CT'eau
ture UCLouvain
Indépendant
ement SPW
Contrat captage
rain





Agriculture et qualité de l'eau

Agriculture et qualité de l'eau

En Wallonie, l'eau potable de distribution provient à 80% des nappes phréatiques. Les 20% restants sont puisés dans l'eau de surface. Même si l'eau souterraine n'est pas visible, ce n'est pas pour autant qu'elle est protégée de toute pression extérieure. En effet, nos sols et sous-sols ont des propriétés qui varient en fonction de la région. La nature et la structure du sol entrent donc directement en ligne de compte dans la manière de laisser percoler l'eau. Si la première fait référence à la matière qui compose le sol, la deuxième est définie par l'organisation des particules de matières entre elles. Cette combinaison permet à l'eau de s'infiltrer, plus ou moins facilement, pour rejoindre les nappes souterraines. Cette eau peut transporter avec elle des molécules qui se révèlent nocives au-delà d'une certaine concentration.

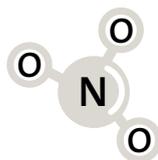
Parmi les contaminants les plus fréquents, on retrouve le nitrate et les pesticides. Le nitrate, composé d'azote et d'oxygène, est indispensable aux écosystèmes, notamment à la croissance des végétaux. En agriculture, il est utilisé comme engrais. Toutefois, cette molécule peut être néfaste pour la santé, si elle se retrouve à trop forte dose dans l'environnement, et plus particulièrement dans l'eau. De leur côté, les pesticides sont aussi utiles à l'agriculteur pour

éliminer les plantes indésirables et protéger les cultures des ravageurs et des maladies. Cependant, la manière de les utiliser peut avoir un impact considérable sur la qualité de l'eau.

En milieu agricole, comme partout ailleurs, les savoirs et pratiques évoluent. PROTECT'eau est là pour encourager les agriculteurs à s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de nos ressources en eau. Avec l'aide de nos partenaires scientifiques, nous améliorons notre connaissance sur le

comportement des contaminants dans l'environnement. Les conseils que nous prodiguons sont adaptés à chaque situation. Nous connaissons les différents facteurs qui peuvent influencer la qualité de l'eau. Une de nos missions est d'en partager la maîtrise avec les acteurs de terrain. Cela passe par des conseils, un soutien mais surtout un accompagnement. Au travers de visites, mais aussi à l'aide de documentations et outils techniques, PROTECT'eau accompagne les agriculteurs dans leurs démarches.

Les limites de potabilité



50 mg de nitrate
par litre d'eau



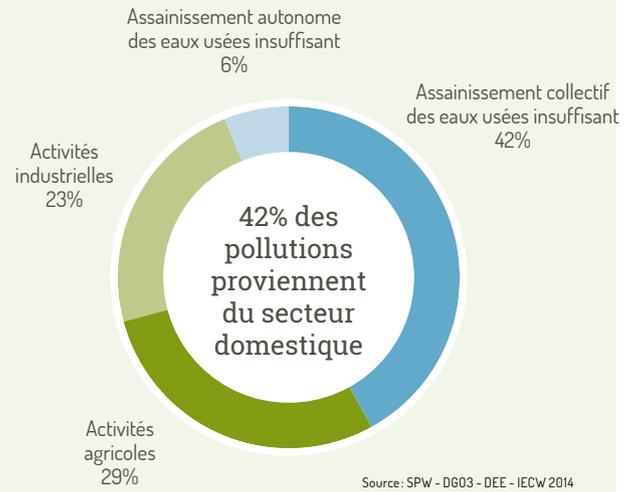
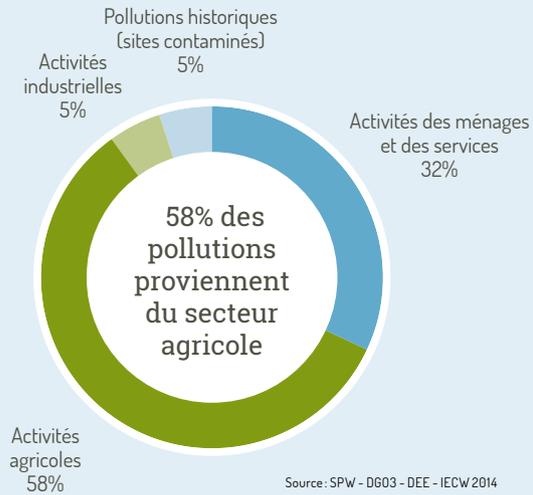
0,1 µg/l pour tout pesticide individuel ou
0,5 µg/l pour la totalité des pesticides présents
► cela représente 2 gouttes de substance active dans
un lac d'un hectare et d'un mètre de profondeur

Production d'eau potable

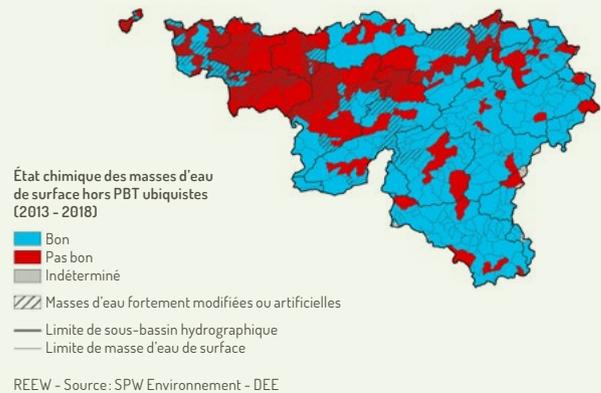
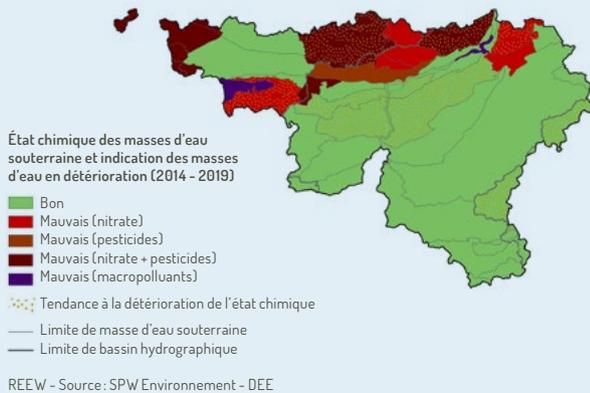
Eau souterraine: 80%

Eau de surface: 20%

Responsabilité des secteurs



État des masses d'eau et type de pollution







PROTECT'eau

Au cours du temps...

1^{er} Programme de Gestion Durable de l'Azote

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2002 transcrit, pour la première fois, le texte de la Directive Européenne concernant « **la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de source agricole** ». Il précise notamment les notions de zone vulnérable, liaison au sol, et réglemente les périodes d'épandage ainsi que les conditions de stockage des engrais de ferme. Le PGDA permet également de fonder la structure d'encadrement scientifique, composée de Nitrawal, l'UCLouvain et de Gembloux Agro-Bio Tech.

2001

Nitrawal



L'ASBL **Nitrawal** est créée pour protéger les ressources en eau de la contamination par le nitrate d'origine agricole. Elle agit en encadrant les agriculteurs wallons vers une gestion raisonnée de la fertilisation azotée.

2002

Phyteauwal



L'ASBL **Phyteauwal** est établie pour promouvoir la protection et le respect des ressources en eau vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques. Il est établi que leur utilisation en agriculture est également à l'origine de contamination des ressources en eau.

2007

Début des Programmes d'observation

Ces **Programmes d'observation** permettent aux agriculteurs d'être encadrés par nos conseillers afin d'améliorer leur gestion de l'azote, dont les valeurs APL (Azote Potentiellement Lessivable), sur leur exploitation.

2008

2017

2018

PROTECT'eau



PROTECT'eau

La fusion de Nitrawal et Phyteauwal a donné naissance à l'**ASBL PROTECT'eau**. Les deux services sont réunis au sein d'une seule structure, afin de réunir nos forces et accroître la cohérence entre les actions menées auprès des agriculteurs pour la protection de la ressource en eau.

Début des Contrats captage

Les **Contrats captage** ont été initiés par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) pour protéger les captages dont la qualité de l'eau est menacée. Ces zones présentent un risque de pression liée au nitrate ou aux produits phytopharmaceutiques. Le projet vise à mettre en place des actions concertées entre les agriculteurs, les organismes de conseil et les partenaires scientifiques, en vue de préserver ou d'améliorer la qualité de l'eau sur un territoire où la pression liée au nitrate ou aux produits phytosanitaires est importante.



PROTECT'eau, notre raison d'être

Notre vision

Protéger les ressources en eau, en accord avec une agriculture durable tant sur le plan environnemental, qu'économique et social

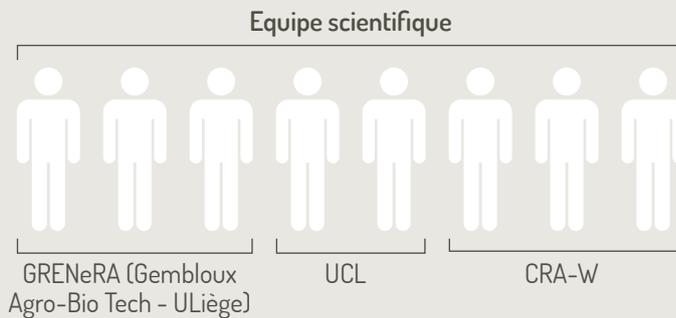
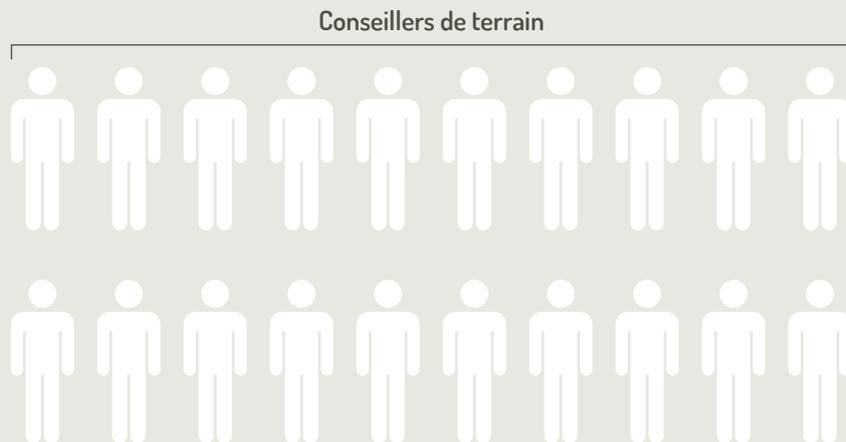
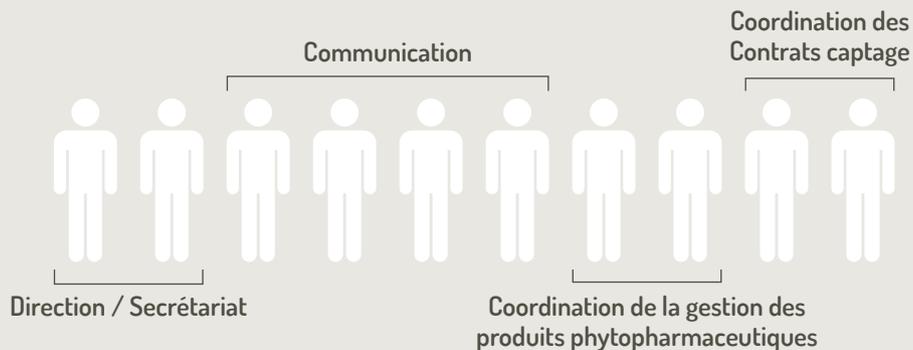
Notre mission

Accompagner les agriculteurs dans la gestion de l'azote et l'utilisation des pesticides de manière durable

Nos valeurs

Écoute, respect, proximité, confidentialité

PROTECT'eau, notre équipe



En 2020, ça donne quoi?

1912
visites



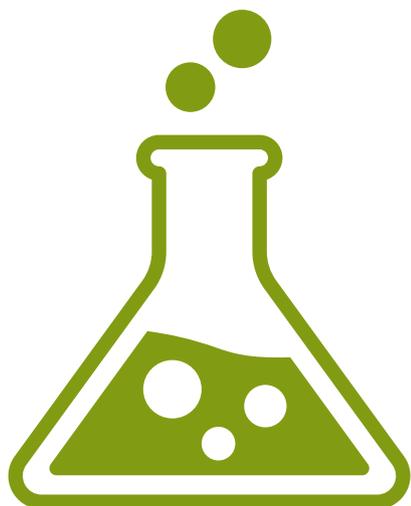
658
agriculteurs encadrés



14

Contrats captage, couvrant 23 zones de prévention

35 027 ha suivis



2 031
analyses interprétées



1 137

mandats pour la réalisation
de contrats d'échange
d'engrais de ferme



20
formations
phytolicence





Vue d'ensemble

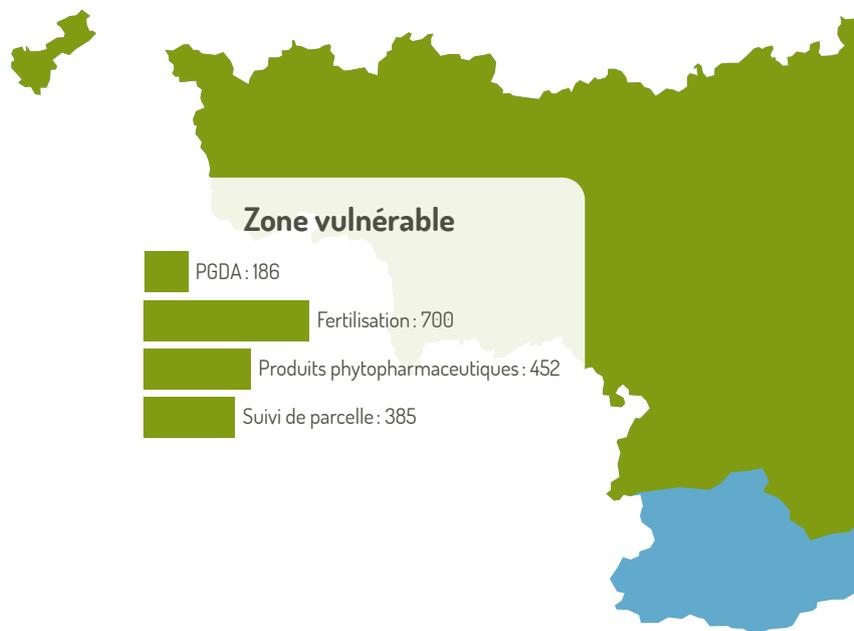
Au cours d'une visite, quels sont les conseils donnés?

Sur le territoire wallon, nous distinguons deux zones : la zone vulnérable (ZV) et la zone non-vulnérable (HZV). La première a été délimitée afin de protéger les eaux souterraines et les eaux de la mer du Nord d'une contamination par le nitrate d'origine agricole. Elle comprend le nord du Sillon Sambre & Meuse, le Pays de Herve, le sud Namurois et une grande partie du Condroz, soit plus de 70% de la surface agricole de la Wallonie. En zone vulnérable, des mesures complémentaires doivent être mises en œuvre. Elles concernent les normes d'épandage, les obligations de couverture du sol ou encore le suivi de l'Azote Potentiellement Lessivable (APL). C'est la raison pour laquelle nous axons davantage nos actions sur cette partie du territoire, sans toutefois délaisser l'autre zone.

PGDA et réglementation nitrate

Le PGDA, Programme de Gestion Durable de l'Azote, concrétise la Directive Nitrate en Wallonie. Son principal objectif est de diminuer la pression du nitrate d'origine agricole dans les eaux de surface et souterraines. Les visites réalisées dans ce cadre peuvent aborder l'ensemble des éléments de la réglementation, hormis la gestion de la fertilisation.

Sujet abordé au cours de 251 visites.



Fertilisation

Les conseils de fertilisation représentent plus de 50% de nos visites. La majorité des exploitations encadrées pour ce genre de conseil se situent en zone vulnérable.

Sujet abordé au cours de 1 012 visites.





Réglementation sur les produits phytopharmaceutiques

Dans presque 30% des visites, la thématique des produits phytopharmaceutiques est abordée par nos conseillers.

Sujet abordé au cours de 532 visites.



Suivi de parcelle

Le suivi de parcelle représente un quart des visites menées en 2020. PROTECT'eau participe notamment aux relevés d'observations réalisées au champ pour les différents réseaux d'avertissement.

Sujet abordé au cours de 443 visites.



- Zone vulnérable (ZV)
- Zone non-vulnérable (HZV)

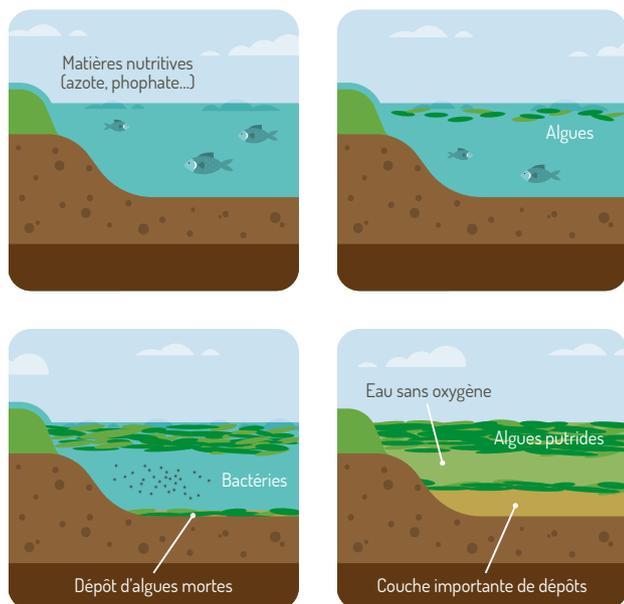




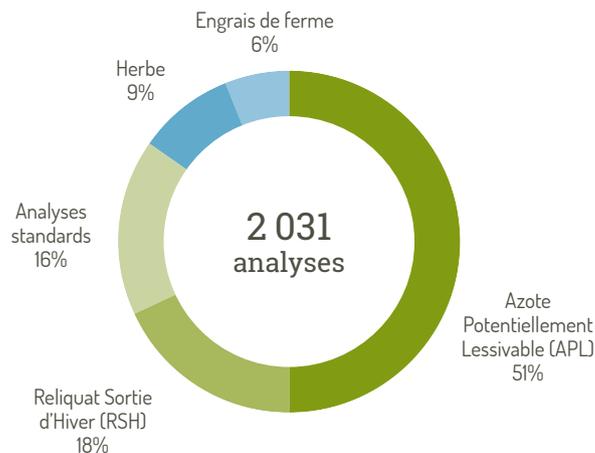
Gestion du nitrate

Élément naturel, le nitrate est primordial à la bonne croissance des cultures. S'il est utilisé en trop grande quantité ou au mauvais moment, il peut s'infiltrer dans le sol et rejoindre les nappes souterraines. La présence de nitrate dans l'eau de consommation, au-delà d'un certain seuil, est nocive pour la santé. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la limite de potabilité est fixée à 50 milligrammes de nitrate par litre. Le nitrate contribue également au phénomène d'eutrophisation des cours d'eau.

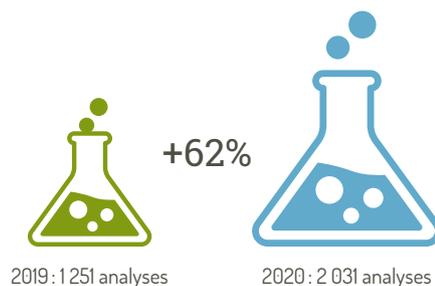
Qu'est-ce que l'**eutrophisation** ? Il s'agit de la modification et de la dégradation d'un milieu aquatique, lié en général à un apport excessif de substances nutritives. Lorsque le nitrate et le phosphore sont présents en grandes quantités dans l'eau, des algues et autres plantes aquatiques peuvent se développer. À la fin de leur cycle de vie, des bactéries viennent les décomposer. Ces bactéries puisent beaucoup d'oxygène, qui devient alors de plus en plus rare dans l'eau. Les autres plantes et espèces animales se retrouvent sans éléments vitaux et finissent par mourir.



Réalisation et interprétation d'analyses



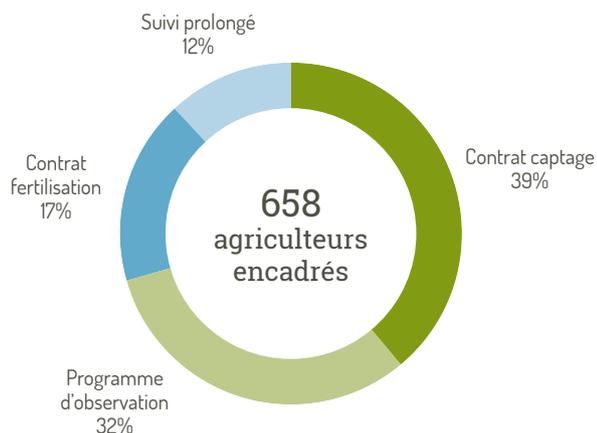
Proportion et répartition des analyses



Evolution du nombre d'analyses

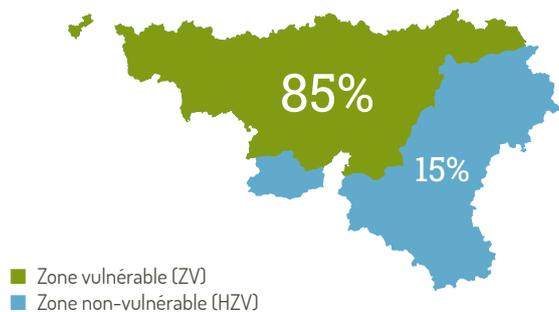
L'objectif de cette démarche ? **Raisonnement la fertilisation.** Nous encourageons les agriculteurs à réaliser des analyses qui permettent à la fois de mieux connaître le sol et son comportement, mais surtout d'objectiver les conseils. L'augmentation du nombre d'analyses réalisées en 2020 (+62%) est principalement due aux actions menées dans le cadre des Contrats captage.

Encadrement des agriculteurs

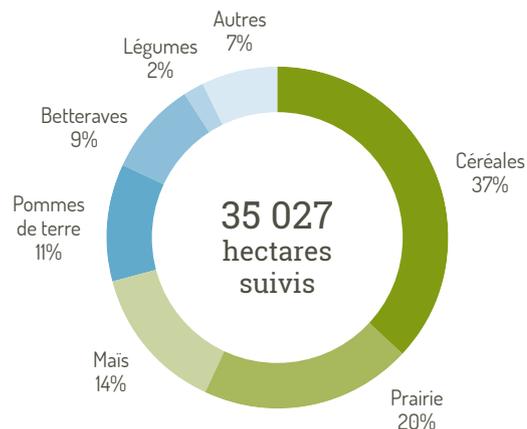


Proportion et répartition des agriculteurs encadrés

85% des exploitations suivies sont situées en zone vulnérable. La participation à un Contrat captage ou à un Programme d'observation sont les deux raisons principales de suivi. A moindre échelle, nous encadrons aussi les agriculteurs dans des Contrats de fertilisation ou des suivis prolongés. Pour ce dernier, la demande émane de l'agriculteur lui-même, suite à un encadrement clôturé d'une durée moyenne de 2 à 3 ans.

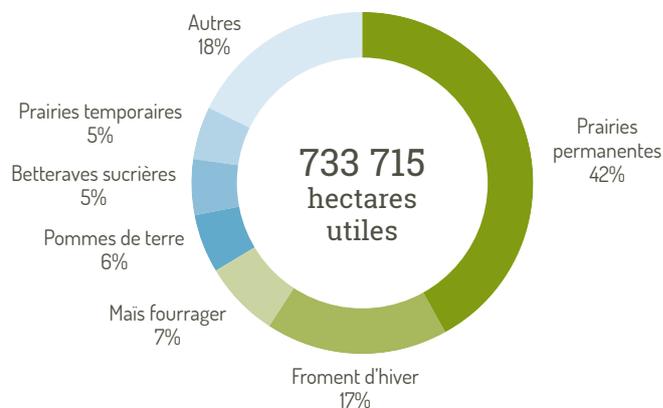


Cultures suivies



Proportion et répartition des surfaces agricoles suivies

À l'image de la répartition des surfaces agricoles en Région wallonne, notre suivi concerne principalement des cultures de céréales, de maïs et de pommes de terre. Les cultures dites « industrielles », telles que le colza, le lin et la chicorée, ne représentent que très peu de notre travail d'encadrement.



Répartition de la superficie agricole utile en Wallonie

Taux de Liaison au Sol et réalisation de contrats d'échange d'engrais de ferme



15 153
taux de liaison
au sol ont été calculés
en 2020



527
exploitations ont
obtenu un LS supérieur
à 1, valeur de référence

Chaque année, l'Administration calcule le taux de liaison au sol des exploitations. Cet indicateur traduit la suffisance de superficies agricoles pour épandre les matières organiques disponibles sur l'exploitation. Il doit être inférieur à 1. Dans le cas contraire, l'exploitant doit procéder à des échanges avec un autre agriculteur. Pour cette année, **seulement 3,5% des exploitations contrôlées sont non-conformes**. Le pourcentage de conformité est stable depuis plusieurs années.



4 168 cédants, qui exportent
des engrais de ferme

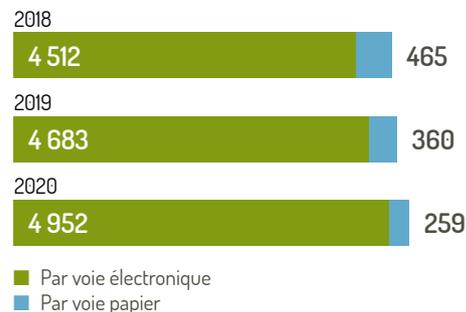


2 831 preneurs, qui importent
des engrais de ferme

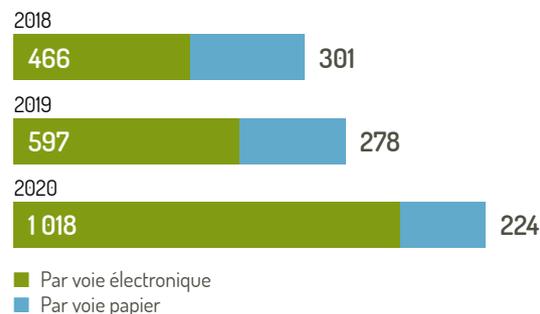
Nombre d'agriculteurs réalisant des échanges

En 2020, **5 211 contrats d'échange d'engrais de ferme** et **1 242 contrat de pâturage** ont été encodés auprès de l'Administration. On constate que la voie informatique devient privilégiée pour enregistrer les demandes : 95% pour les échanges d'engrais de ferme et 82% pour les contrats de pâturage. Ces valeurs augmentent d'année en année.

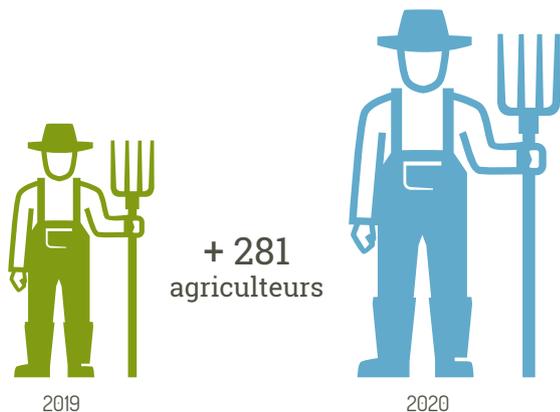
Nombre de contrats d'échange encodés



Nombre de contrats de pâturage encodés

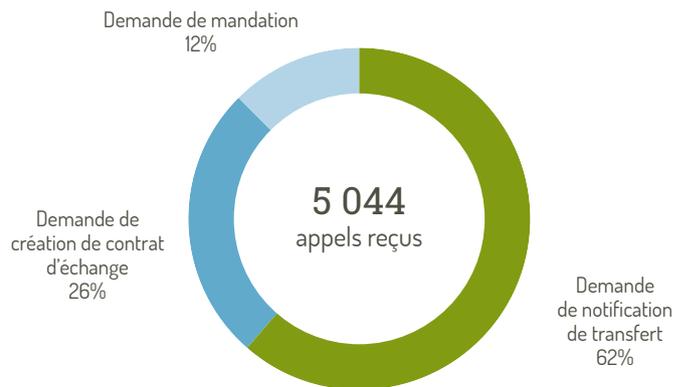


Chaque échange doit être pré-notifié et post-notifié auprès de l'Administration. Sur les 11 000 prénotifications enregistrées, **96%** sont encodées via le site web de l'Administration. **Un quart** d'entre elles sont faites par PROTECT'eau.



Nombre d'agriculteurs ayant mandaté PROTECT'eau

Nous accompagnons, chaque année, de plus en plus d'agriculteurs dans leurs démarches de réalisation de contrats d'échange d'engrais de ferme ou de pâturage. Au total, **1 383 agriculteurs** ont mandaté PROTECT'eau pour cette tâche administrative.



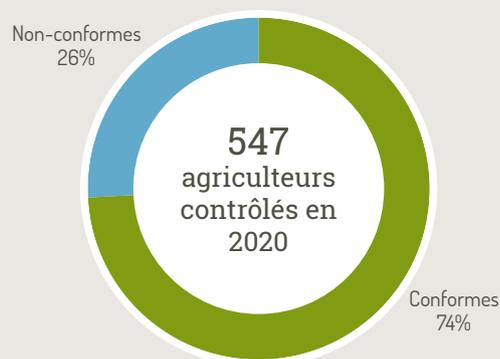
Répartition des appels reçus pour les échanges d'engrais de ferme

On constate une augmentation de **38%** des appels reçus pour concrétiser un ou plusieurs contrats. Parmi les **627** formulaires de mandat que nous avons envoyés au cours de l'année 2020, seulement **281** nous ont été retournés signés. Nos services sont particulièrement sollicités durant les mois de février et mars, période où les données prévisionnelles du LS sont envoyées aux agriculteurs. En cas de LS trop élevé, ils ont alors jusqu'au 31 mars pour rectifier leur situation.



11 702 860 kg
d'azote organique ont été échangés via les contrats en Wallonie en 2020

Fertilisation et Programme d'observation : suivi de PROTECT'eau



Nombre d'agriculteurs contrôlés

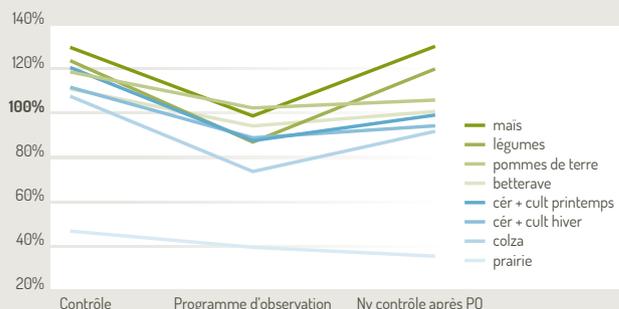
Les agriculteurs, dont les terres se révèlent non-conformes lors du contrôle APL, entrent dans un programme d'observation pour une durée minimale de 2 ans. Un contrôle est organisé chaque année. Grâce au suivi que nous fournissons dans le cadre du Programme d'observation, en moyenne, **65% des exploitations encadrées deviennent conformes aux normes APL après 2 ans.**

La valeur moyenne des APL des agriculteurs non conformes lors d'un contrôle est de 115%. Cette valeur est calculée par rapport au seuil d'intervention, qui représente 100%. Pendant la période d'encadrement de ces agriculteurs dans le programme d'observation, la valeur moyenne des APL descend à 90% du seuil d'intervention. On constate, malheureusement, que lorsque l'encadrement est terminé, les conseils qui ont permis de diminuer les APL ne sont plus suivis avec autant de rigueur : les valeurs APL repartent à la hausse.



Situation des exploitations rentrées dans le Programme d'observation

Le graphique représente la durée du Programme d'observation pour toutes les exploitations entrées dans le programme avant 2019. Seules les exploitations qui auraient pu sortir du programme sont représentées. Une sortie pour raisons administratives signifie que l'exploitant a changé de numéro de producteur, ne possède plus au moins trois parcelles ou a arrêté son activité.





Depuis 2008, **94%** des agriculteurs suivis par PROTECT'eau ont évité l'amende.



Parmi les **5 839** exploitations contrôlées depuis 2008, **1 004** sont entrées dans le Programme d'observation.



Suite à un contrôle d'APL non-conforme, **94%** des agriculteurs entrés dans le Programme d'observation demandent à être encadrés par PROTECT'eau. En 2020, nous en avons suivi **206**.



82% des agriculteurs appliquent les conseils qu'on leur donne.





Gestion des produits phyto- pharmaceutiques

Au cours d'une visite pour la gestion des produits phytopharmaceutiques, quels sont les conseils donnés?

Les agriculteurs utilisent des produits phytopharmaceutiques pour protéger leurs cultures des ravageurs, des plantes indésirables et des maladies. Cependant, ces produits peuvent potentiellement impacter la santé et l'environnement. Ils doivent donc être utilisés et manipulés avec précaution. Deux gouttes dans un lac de 10 000 m² sur un mètre de profondeur suffisent à dépasser la norme de potabilité de l'eau du lac.

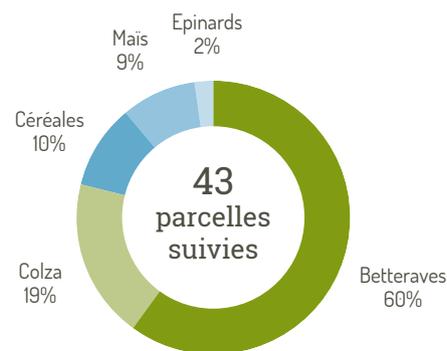
Au cours de chacune des 532 visites portant sur la bonne gestion des produits phytopharmaceutiques, plusieurs sujets ont pu être abordés. On constate que la manipulation des produits phytopharmaceutiques constitue la préoccupation principale. Dans 94% des visites, ce thème est abordé avec les agriculteurs.

PPP : produits phytopharmaceutiques
STEPHY : station de traitement des effluents phytopharmaceutiques



Participation au réseau d'observation et parcelles suivies

L'équipe de PROTECT'eau a suivi 43 parcelles pour compter les ravageurs présents et mesurer la pression des maladies ou des adventices sur les cultures. Les observations qui en découlent nous offrent l'opportunité d'adapter nos conseils. Elles sont également transmises au service d'avertissement adéquat, en fonction de la culture concernée. Ce service peut ensuite en avvertir les agriculteurs, qui peuvent ainsi ajuster leur travail. L'objectif est d'assurer la protection des cultures sans dépenses excessives de produits phytopharmaceutiques.



Répartition des parcelles suivies par culture



Le local de stockage des produits phytopharmaceutiques

Afin de ne pas engendrer de risques pour l'environnement et la santé des utilisateurs, l'entreposage des produits phytopharmaceutiques est encadré. Nos conseillers accompagnent les agriculteurs dans l'aménagement de leur local de stockage. Ces conseils concernent la conception du local, son étanchéité, le rangement des produits, la sécurité incendie et la gestion des périmés et des déchets. Au cours de l'année 2020, un travail d'harmonisation et d'interprétation de la base légale a été mené avec le SPW et les organisations agricoles.

Les points d'amélioration sur lesquels nous devons particulièrement sensibiliser les agriculteurs sont...

- L'affichage des fiches de sécurité
- L'installation d'un système de rétention efficace
- Le respect des normes incendie et la visite des pompiers



Les zones tampon

La dérive de produits phytopharmaceutiques lors de la pulvérisation en dehors de la parcelle traitée peut mettre à mal la qualité des masses d'eau. Les zones tampon sont un moyen simple de les protéger. Situées en bord de parcelle, ces zones non traitées permettent de réduire l'exposition des zones sensibles à la dérive. Leur largeur dépend du type de zone sensible et du produit utilisé. Les conseillers de PROTECT'eau guident les agriculteurs dans la bonne compréhension des normes en vigueur et du matériel à privilégier.

Les points d'amélioration sur lesquels nous devons particulièrement sensibiliser les agriculteurs sont...

- La compréhension de la législation
- Le respect des zones tampon propres au produit utilisé
- Le respect des mesures antidérive, lorsque le produit l'impose

621 visites



La manipulation des produits phytopharmaceutiques et la gestion des effluents

La manipulation des produits phytopharmaceutiques concerne les opérations de remplissage et de nettoyage interne et externe des appareils de pulvérisation. Mal réalisées, ces opérations peuvent conduire à des pollutions ponctuelles des eaux de surface ou souterraines. PROTECT'eau aide les agriculteurs à prendre les mesures de précaution nécessaires lors de la réalisation de ces opérations pour éviter tout dommage. Préconiser une bonne gestion des effluents qui en résulte fait aussi partie de nos missions.

En 2020, on a constaté une forte demande de renseignements. Celle-ci s'explique par une nouvelle législation qui requérait une mise aux normes des agriculteurs. Pour mener à bien ce rôle, un travail considérable d'interprétation et d'harmonisation de ces textes législatifs régissant les opérations de manipulation des produits phytopharmaceutiques a été mené au cours de l'année.

Les points d'amélioration sur lesquels nous devons particulièrement sensibiliser les agriculteurs sont...

- Le volume de la cuve d'eau claire (insuffisant)
- La présence de système anti-retour et anti-débordement
- Le kit de lavage, lorsque le lavage externe est effectué au champ

20 formations « phytolice »



2 457 points attribués

Une formation pour la maîtrise des produits phytopharmaceutiques

La phytolice est un certificat, délivré par le gouvernement fédéral, qui atteste que son détenteur manipule de manière adéquate les produits phytopharmaceutiques. L'asbl contribue activement à l'organisation de formations continues à l'issue desquelles des « points » sont attribués aux agriculteurs. Ces points leur permettent d'obtenir ou de renouveler leur phytolice. En 2020, malgré la crise sanitaire, plusieurs formations ont pu être dispensées par visioconférence.





Contrats captage

Initiés en 2018, le projet des Contrats captage prend de l'ampleur. À la fin de l'année 2020, les Contrats captage couvrent 26% des zones de prévention prioritaires définies en Région wallonne. Ce projet nous anime de plus en plus. Pour l'instant, il occupe 42% de notre temps de travail.

L'objectif des Contrats captage est de mener, avec l'ensemble des acteurs du territoire, des plans d'actions concertés en faveur de la qualité de l'eau dans 90 zones de prévention prioritaires. Cette priorité est établie par la Société Publique de Gestion

de l'Eau (SPGE), les producteurs d'eau et le Service public de Wallonie (SPW).

En 2020, **7 plans d'actions** ont été validés et couvrent 13 zones de prévention. À la fin de l'année, nous comptabilisons au total **14 Contrats captage** en cours, couvrant **23 zones de prévention**.

Pour définir le projet des Contrats captage, une identité graphique propre lui a été conférée. Dans ce logo, on retrouve les deux « C » de « contrat » et « captage » qui entourent une goutte d'eau, comme pour la protéger. Cela illustre l'idée principale du

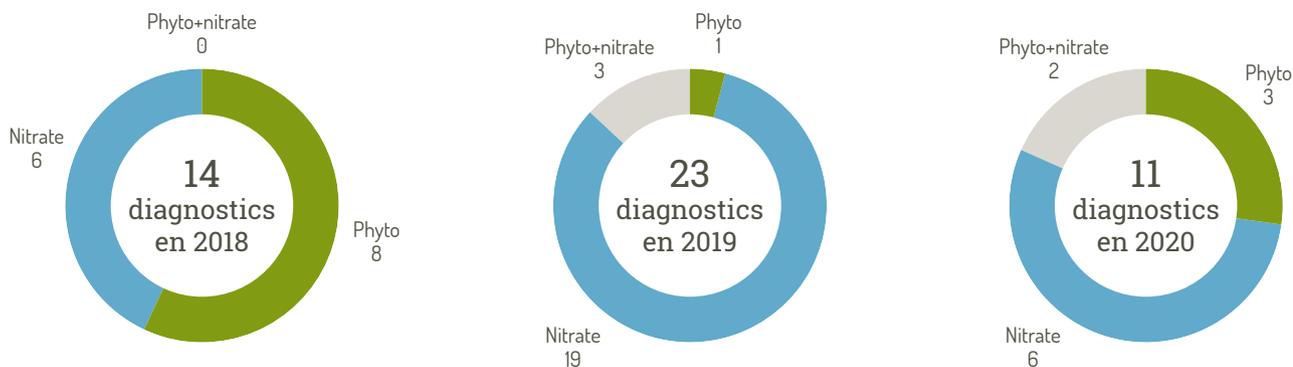


projet. Ce logo s'accompagne d'un slogan « Je protège, je partage », qui vient appuyer l'ensemble et souligner l'importance de la protection de l'eau, autour d'un projet commun et partagé par plusieurs partenaires du contrat.

La réalisation de diagnostics

Un diagnostic est réalisé par zone de prévention. L'équipe de GRE-NeRA (Gembloux Agro-Bio Tech) s'occupe des diagnostics nitrate et la Cellule Diagnostic Pesticide-Captage (CDPC, CRA-W) prend en charge les diagnostics phyto.

48 zones de prévention ont été étudiées depuis le début du projet. Elles sont réparties dans 33 captages, dont 14 font actuellement l'objet d'un contrat.

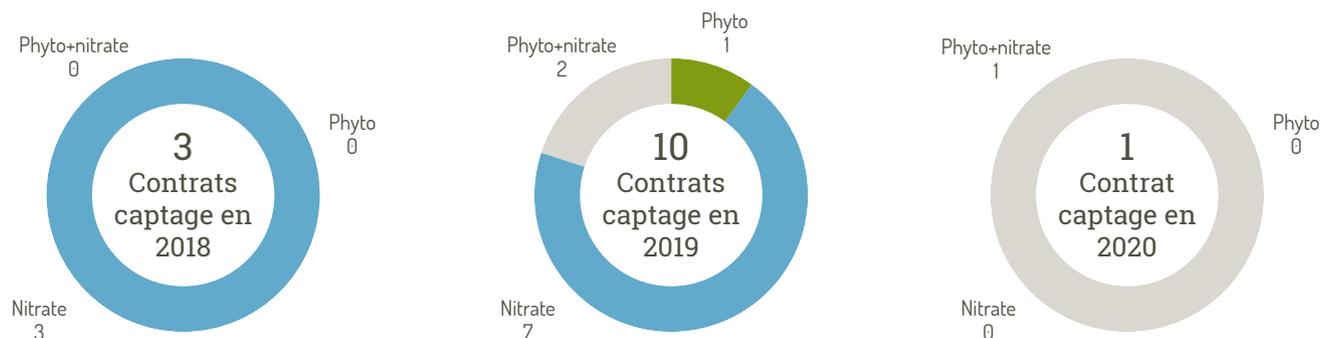


Répartition des diagnostics effectués, par année et par catégorie

La réalisation des contrats

Le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 a fortement impacté notre travail sur le terrain et freiné l'avancement du projet des Contrats captage au cours de cette année. Le travail d'encadre-

ment nécessite et implique beaucoup d'échanges, de rencontres et de discussions. Seul le Contrat captage de Thil Try-Coquiat a été démarré en 2020.



Répartition des contrats démarrés, par année et par catégorie



Contrat captage : engagement des différents acteurs présents autour d'un captage pour en préserver ou améliorer la qualité de l'eau. Un contrat peut couvrir une ou plusieurs zones de prévention.

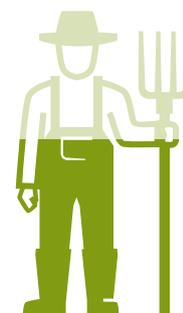


Zone de prévention : zone délimitée autour d'un captage d'eau destiné à la production d'eau de distribution. Le territoire alimente le captage, et requiert donc une attention particulière afin de garantir la qualité de l'eau.

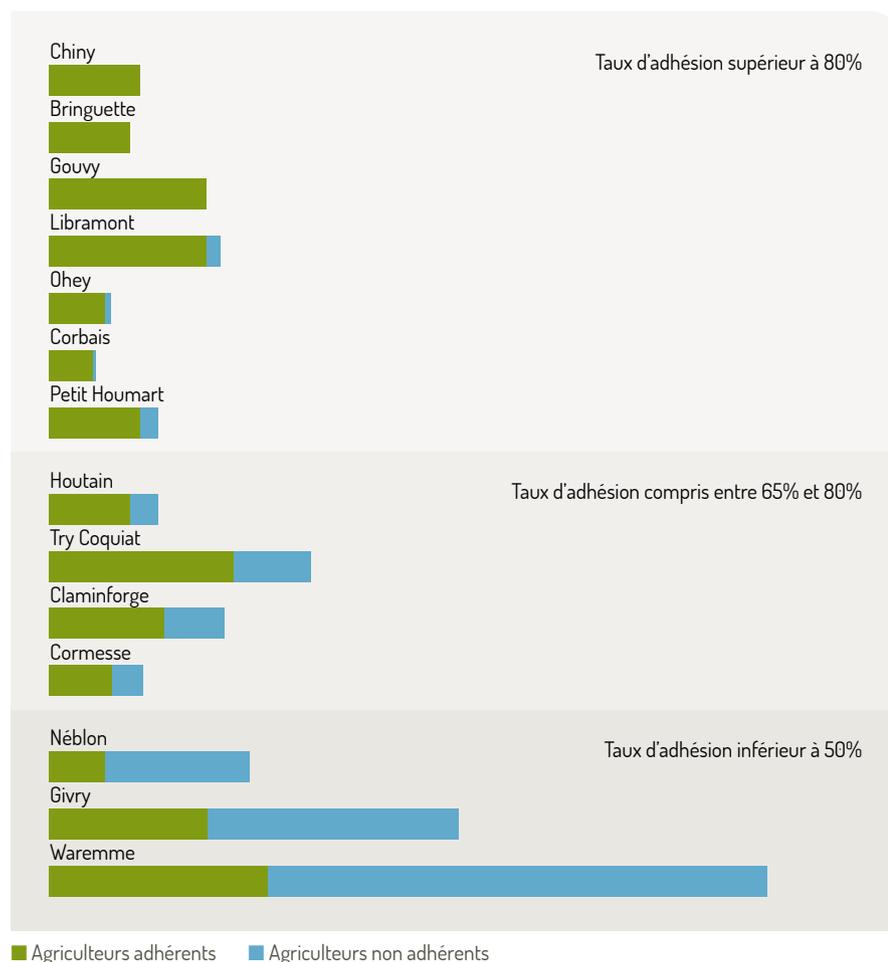
Les agriculteurs au premier plan

Le taux d'engagement moyen* des agriculteurs au sein des Contrats captage est de 58%. Il est intéressant de constater que ce pourcentage est fortement impacté par les taux d'adhésion plus faibles relevés sur trois

captages (Néblon, Givry et Waremmes), sur lesquels le nombre d'agriculteurs concernés est très élevé. Par contre, la moyenne des taux d'adhésion** sur l'ensemble des Contrats captage en cours est de **73,5%**.



Taux d'adhésion des agriculteurs aux différents Contrats captage



58%
des agriculteurs concernés par un Contrat captage se sont engagés dans la démarche

73 agriculteurs se sont inscrits à la démarche des Contrats captage en 2020. Au total, **326** agriculteurs se sont engagés depuis 2018.

Cela représente plus de **7 200 ha** de terres agricoles, sur les 11 000 ha actuellement concernés.

66%
de la superficie agricole wallonne concernée par un Contrat captage est engagée

* Le taux d'engagement moyen est calculé en divisant le nombre total d'agriculteurs engagés par le nombre total d'agriculteurs concernés.

** La moyenne des taux d'adhésion est calculée en divisant la somme des pourcentages d'adhésion de chaque Contrat captage par le nombre de Contrats captage.

Les partenaires des Contrats captage

Idelux Eau Natagriwal SIP
IRBAB SPGE InBW Agra-Ost
Ville de Pepinster PROTECT'eau CARAH
SWDE CRA-W ValBiom Ville de Chiny
Contrat Captage
Ville de Gouvy Fiwap Sensor Consulting SPW
CIPF GRENeRA (ULiège Gembloux Agro-Bio Tech)
Ville de Libramont UCLouvain
Ville d'Erquelinnes CILE Contrat de rivière
ADALIA

Contrat captage : où en sommes-nous ?

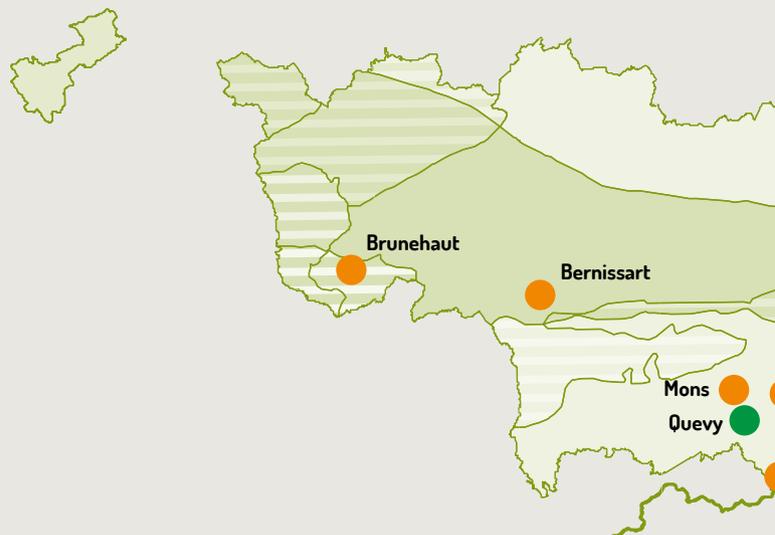
Le choix de la localisation des Contrats captage se fait sur base de différents critères :

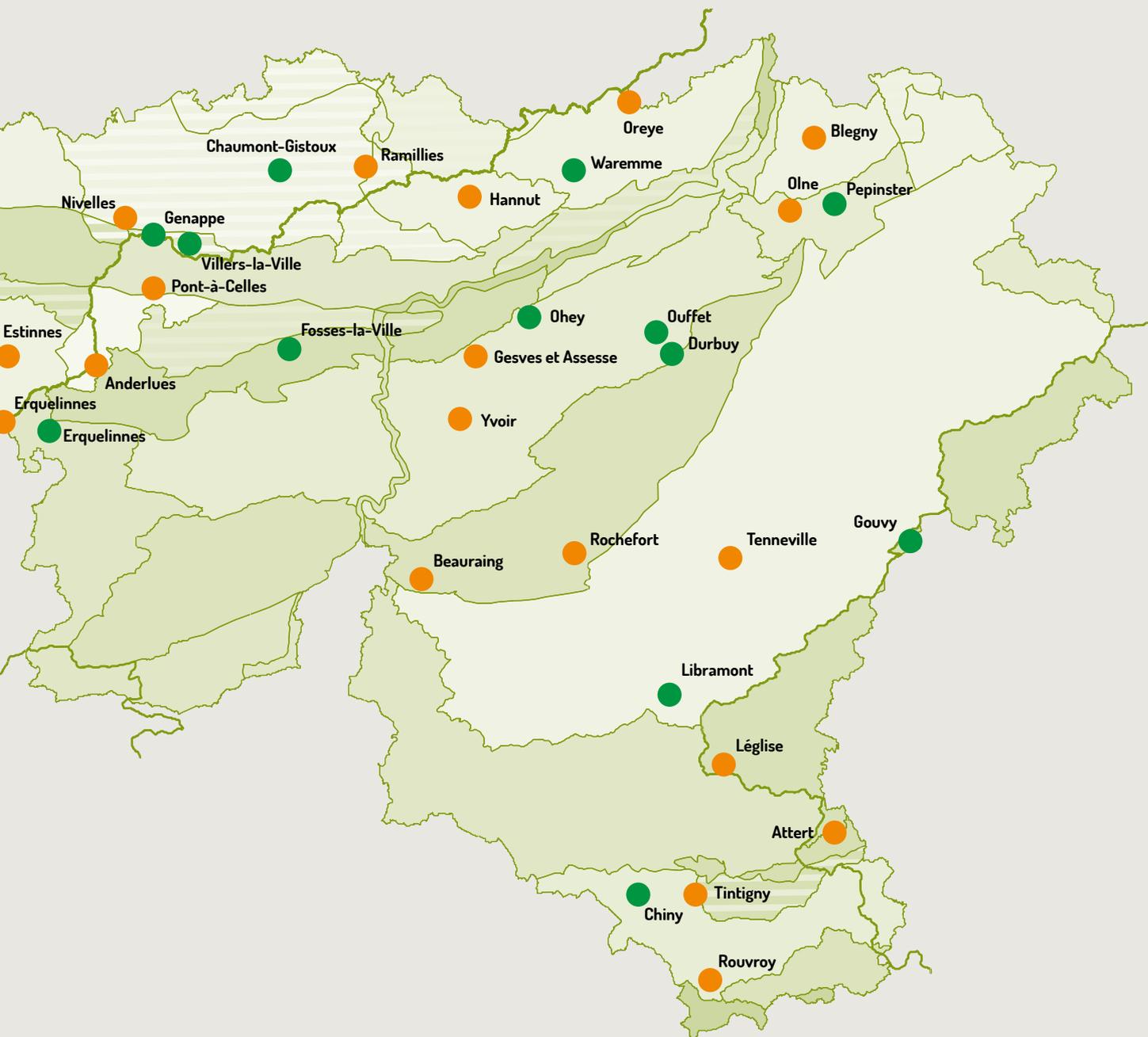
- ▶ La qualité de l'eau par rapport à la pression liée au nitrate ou aux produits phytopharmaceutiques
- ▶ L'importance que représente le captage pour l'approvisionnement en eau
- ▶ Le poids du captage dans l'évaluation de l'état qualitatif de la masse d'eau.

Localisation des Contrats captage et des masses d'eau concernées

En 2020, nous sommes à...

- 14 Contrats captage en cours
- 22 Contrats captage dont le lancement est prévu









Communication

La communication est une clé de transmission du savoir. Dans une dynamique de partage, nous cherchons tant à informer les agriculteurs que le grand public. Nous avons le devoir de porter au jour les innovations et nouvelles techniques agricoles plus durables qui se développent, afin de préserver nos ressources en eau. D'autre part, nous devons également faire part au grand public des mesures et initiatives prises par le secteur agricole. Pour ce faire, nous nous efforçons de cibler au mieux notre communication, en fonction du public visé, et de diversifier nos moyens de communication pour toucher le plus large public possible.

Le site web est en cours de refonte totale. On le souhaite mieux organisé, plus intuitif et actuel. Affaire à suivre l'année prochaine!

93 904
visites

1 personne sur 2 s'informe grâce à notre page Facebook.

En plus d'y partager un contenu propre, la page nous permet de relayer le contenu du site web, et de générer du trafic vers celui-ci. Le nombre d'abonnés a augmenté de 36% par rapport à 2019.

1697
abonnés

YouTube

Communiqués de presse, articles de presse



Nous créons du contenu pour deux publics différents :

- Les agriculteurs
- Le grand public

Les agriculteurs se mobilisent pour préserver nos ressources en eau...

CONTRAT CAPTAGE

Le captage de Comesse

Ici, à Pepinster, un Contrat captage est mis en place

UNE CRAW FOOT AGRICOLE

80%

Lancement des panneaux informatifs pour les Contrats captage. Ils verront le jour en 2021.

Nouvelles fiches techniques zones tampon par culture

1707 abonnés

Notre newsletter aussi gagne en crédit : + 23% par rapport à 2019 !

Interview radio et TV

Systèmes de traitement des effluents phytopharmaceutiques

Le fil biologique	Processus	Niveau d'effluent
Colonne	Dispositif de dégrèvement	Meilleure qualité
Dispositif de dégrèvement	Meilleure qualité	

Fiches Techniques

PROTECT eau

LE MAG

DOSSIER CIPAN

> CIPAN de longue durée

> Cultures dérobées d'hiver

1895 abonnés

REMPLEISSAGE ET NETTOYAGE DU PULVERISATEUR

REDUCTION DE LA DERIVE

CONTRATS CAPTAGE

GUIDE DE MONTAGE DU BIOFILTRE

Dossiers, flyers

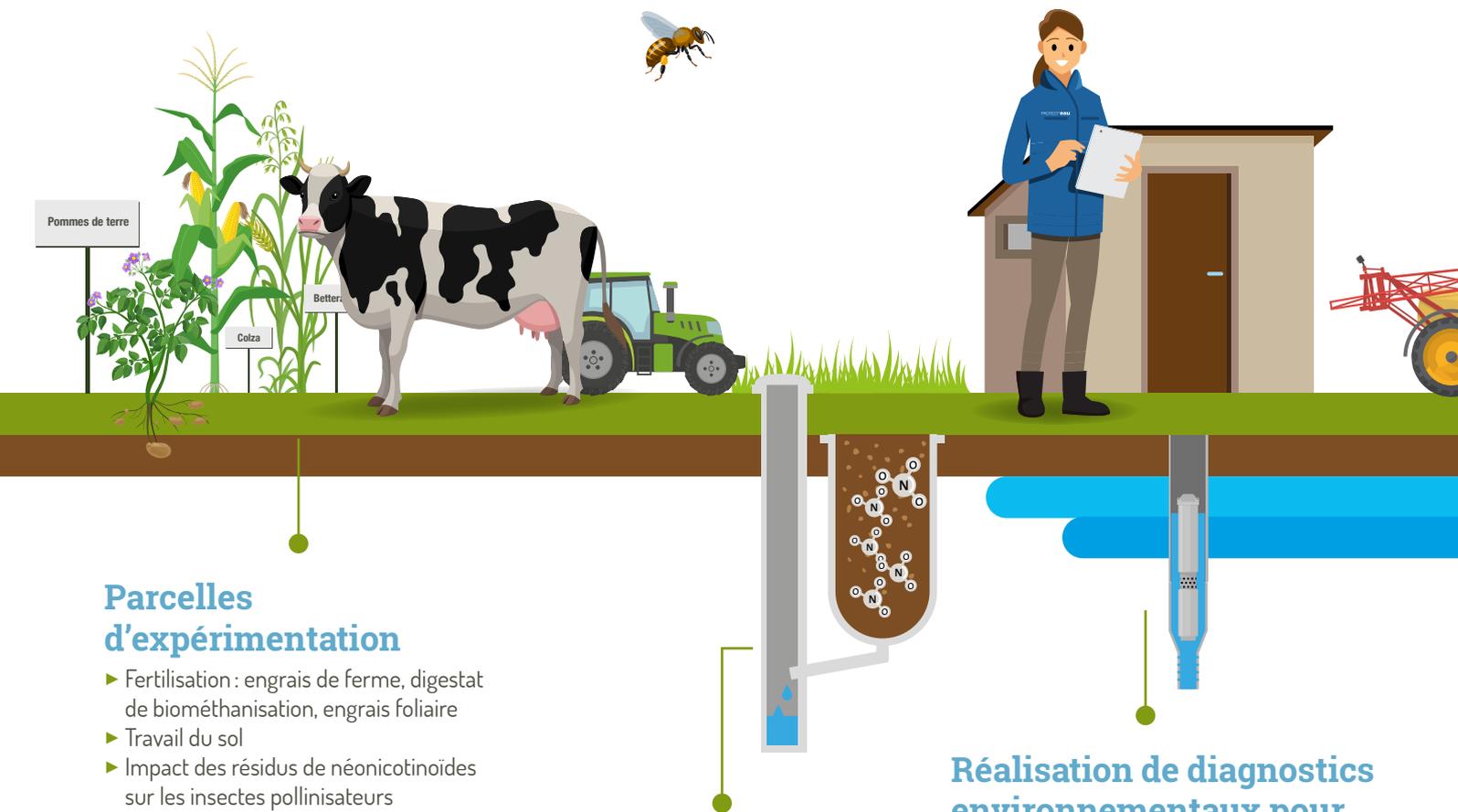




Recherche scientifique

Sans l'apport scientifique de nos partenaires, nous ne pourrions fournir des conseils adaptés et pertinents aux agriculteurs. Le travail quotidien de recherche de Gembloux Agro Bio-Tech, l'UCLouvain et du CRA-W, nous est essentiel pour accomplir nos missions.

Ces trois partenaires scientifiques coordonnent leurs recherches pour faire évoluer les pratiques agricoles vers une gestion plus durable de l'azote et des produits phytopharmaceutiques.

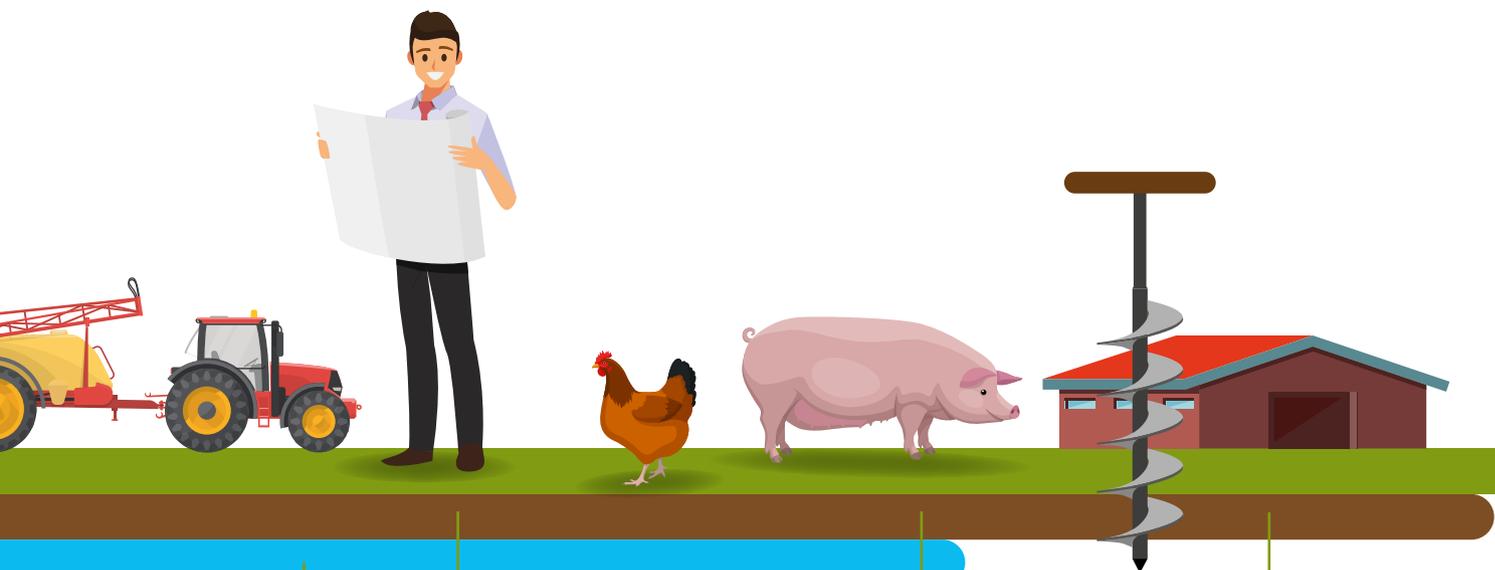


Parcelles d'expérimentation

- Fertilisation : engrais de ferme, digestat de biométhanisation, engrais foliaire
- Travail du sol
- Impact des résidus de néonicotinoïdes sur les insectes pollinisateurs

Suivi de lessivage du nitrate et des produits phytopharmaceutiques

Réalisation de diagnostics environnementaux pour les Contrats captage



Mise en place du projet INDIC'eau

INVENT'eau

Inventaire des connaissances en matière de gestion des produits phytopharmaceutiques au profit de la ressource en eau

Mise à jour des normes de production d'azote avicoles et porcines

Survey surface agricole

Réseau de 46 fermes pour l'établissement des APL de référence. Cela représente 290 parcelles.

Le Centre wallon de Recherches Agronomiques



Le projet «INDIC'eau»

INDIC'eau, c'est quoi ?

Un indicateur de risque du transfert des produits phytopharmaceutiques vers la ressource en eau, pragmatique et spécifique au contexte wallon. INDIC'eau s'inscrit dans la démarche de prévention et de limitation de l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé humaine.

Quelle est l'utilité de cet indicateur ?

Il s'agit d'un outil de conseil, préventif, et non de contrôle. Il vise entre autres à évaluer les progrès de l'agriculteur en termes de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. L'analyse et l'interprétation de l'indicateur détermineront aussi les voies d'amélioration possibles pour protéger la ressource en eau.

L'objectif ?

Réduire la pression émise par les pesticides en vue d'éviter une diminution, via leur fermeture, du nombre de captage potentiellement utilisables pour la production d'eau potable.

En 2020-2021, les étapes de la phase pilote du projet :

1. Analyse des indicateurs existants au niveau européen
 - ▶ Critique et identification des forces et faiblesses de chacun
2. Développement méthodologique pour l'indicateur propre à la Région wallonne
 - ▶ Identification des paramètres régionaux pertinents
 - ▶ Définition du mode de calcul de l'indicateur, mise en place notamment de l'ISAC, un indice de fréquence de traitements appliqué aux substances actives développé par le CRA-W
3. Collecte des informations
 - ▶ Suivi de 2 à 4 agriculteurs par centre d'action, récolte des données en vue du calcul de l'indicateur
4. Suivi et accompagnement des conseillers

Et la suite ?

Sur base des données obtenues au cours de la phase pilote, le CRA-W va pouvoir constituer les valeurs de référence, pour mener au développement final de l'indicateur proprement dit par exploitant. Cet indicateur aidera les conseillers à orienter les agriculteurs dans leurs pratiques et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en vue de préserver la ressource en eau.

Un suivi de la percolation de l'azote nitrique dans le sol

Quelle est l'utilité de ce suivi ?

Réalisé à l'aide de lysimètres, il a pour but d'étudier la migration de l'azote nitrique dans le sol, autrement dit la lixiviation du nitrate. Il a permis d'importantes avancées dans la compréhension de l'influence de la pluviométrie, et de facteurs, tels que la culture, la fertilisation et la gestion des intercultures, impliqués dans la contamination des ressources en eau souterraine. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'évaluation du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) en agriculture et la proposition d'actions menant à améliorer son efficacité.

Un lysimètre, c'est quoi ?

Il s'agit d'un cylindre métallique de 1,5 m de hauteur et de 1,13 m de diamètre. Il est rempli de terre et placé à 2 m de profondeur dans un champ. Il reste ainsi 50 cm entre le sommet du lysimètre et le niveau du sol, de façon à pouvoir travailler le sol comme ailleurs dans la parcelle. L'eau qui s'infiltré dans le sol à l'intérieur du lysimètre est recueillie au fond, afin d'être analysée. On peut ainsi connaître la teneur de l'eau en azote nitrique.

Les objectifs ?

- Vérifier l'adéquation entre les valeurs de références APL, les conseils de fumure et l'objectif de préservation de la qualité de l'eau

- Vérifier la pertinence des règles de gestion de l'interculture
- Apporter un éclairage et des conseils sur les pratiques et rotations culturales adéquates en termes de respect de la qualité de l'eau

Le suivi de 2019-2020

En Hesbaye :

- 4 lysimètres sur des parcelles limoneuses d'agriculteurs
 - ▶ Suivi à long terme, depuis 2003
 - ▶ Évaluer l'impact des pratiques culturales sur la qualité de l'eau

À Gembloux Agro-Bio Tech :

- 4 lysimètres sur une parcelle de la ferme expérimentale
 - ▶ Évaluer l'impact des pratiques agricoles sur les transferts d'eau, du nitrate et de produits phytosanitaires
- 10 lysimètres « hors sol »
 - ▶ Évaluer l'impact environnemental de la valorisation tardive ou précoce du lisier sur prairie

Les résultats ?

L'hiver 2019-2020 fait suite à une période de sécheresse (2017-2019) au cours de laquelle peu d'eau a été récoltée à 2 m de profondeur. La reprise de la percolation au cours de l'hiver 2019-2020 a permis d'observer que généralement, le nitrate qui n'a pas percolé au cours de la période de sécheresse a été « consommé » par les cultures (pas de pic de concentration lors de la reprise de la lixiviation).

Les CIPAN avec plus de 50% de légumineuses, un équilibre entre intérêt agronomique et environnemental

Pourquoi ce ratio ?

La mesure en poids de mille grains (PMG) n'est pas équivalente à la mesure en poids de semences. Afin de respecter un bon équilibre des espèces, la combinaison de certaines légumineuses à grosses graines (PMG élevé) avec des espèces non légumineuses à petites graines (PMG faible) nécessite de dépasser le ratio de 50% en poids de semences prévu dans le PGDA. L'expérimentation vise à déterminer l'intérêt agronomique et environnemental d'augmenter la proportion de légumineuses dans le mélange de CIPAN.

Les essais mis en place

L'UCLouvain a réalisé une comparaison avec différents types de couverts : 100% de non légumineuses, 100% de légumineuses et mélanges avec moins ou plus de 50% de légumineuses en poids de semences. Pour cette dernière configuration, les essais ont été menés sur de nombreuses associations, afin de tirer des résultats les plus complets et généraux possibles.

Le bémol météorologique

Les conditions météorologiques de l'arrière saison 2020 ont impacté les productions testées pendant l'interculture. Le développement des légumineuses a été retardé par la

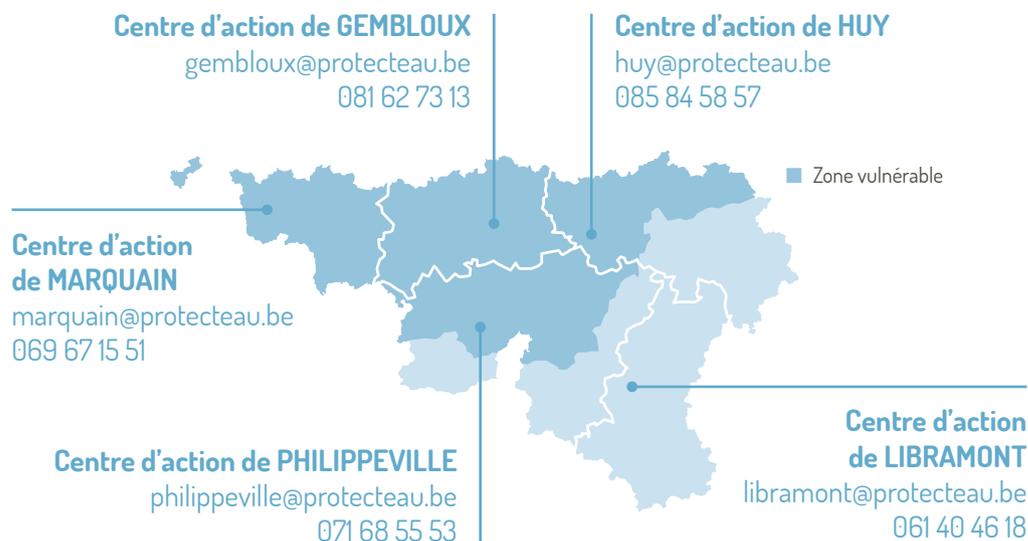
sécheresse, ce qui a diminué leur potentiel d'amélioration de la biomasse.

Les résultats ?

L'intégration des légumineuses dans le couvert permet d'augmenter la teneur en azote, et parfois même la quantité totale d'azote dans la biomasse aérienne. Les résultats des analyses APL ne montrent pas de différence significative entre un mélange faible ou riche en légumineuses. Les reliquats sont faibles dans toutes les modalités testées, exception faites des légumineuses pures. Il est donc indispensable d'intégrer une espèce non légumineuse dans le couvert en proportion correcte pour obtenir un reliquat azoté conforme en période d'APL. La biomasse est augmentée lorsqu'un couvert associe des légumineuses. Le mélange d'espèces légumineuses et non légumineuses permet aussi une meilleure concurrence aux plantes indésirables, puisqu'elles sont presque absentes de la biomasse produite.

La conclusion de l'étude ?

L'UCLouvain recommande de changer la réglementation du PGDA, basée sur le pourcentage en poids de semences, par une référence à un nombre de graines par unité de surface (gr/m^2). Le poids de mille grains permet ensuite de calculer la dose de semis en poids de semences (kg/ha). La dose de semis de chaque espèce dans un mélange serait déterminée en divisant la moitié de la dose pleine de chaque légumineuse par le nombre d'espèces de légumineuses utilisées. L'opération serait répétée pour les espèces non légumineuses associées.



Centre d'action de Gembloux

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
Tél. +32 (0)81 62 73 13
gembloux@protecteau.be

Centre d'action de Huy

Chaussée de Liège, 39
4500 Huy
Tél. +32 (0)85 84 58 57
huy@protecteau.be

Partenaires scientifiques

CRA-W

Rue de Liroux 9
5030 Gembloux
Tél. 081 87 40 01
info@cra.wallonie.be

Centre d'action de Philippeville

Rue de l'Arbalète, 5
5600 Philippeville
Tél. +32 (0)71 68 55 53
philippeville@protecteau.be

Centre d'action de Marquain

Rue Terre à Briques 29/B
7522 Marquain
Tél. +32 (0)69 67 15 51
marquain@protecteau.be

UCLouvain

Croix du Sud 2, boîte L7.05.23
1348 Louvain-la-Neuve
Tél. 010 47 40 84
admin-elia@listes.uclouvain.be

Centre d'action de Libramont

Rue du Serpont, 123
6800 Libramont - Cheigny
Tél. +32 (0)61 40 46 18
libramont@protecteau.be

Siège social, Namur

Avenue de Stassart 14-16
5000 Namur
Tél. +32 (0)81 72 89 92
info@protecteau.be

GREneRA

Avenue Maréchal Juin 27
5030 Gembloux
Tél. 081 62 25 40
grenera.gembloux@uliege.be

www.protecteau.be - info@protecteau.be

Afin d'aider au mieux les agriculteurs à prendre des mesures favorables à la préservation de la qualité de l'eau, le Service Public de Wallonie et la Société Publique de Gestion de l'Eau soutiennent la structure d'encadrement PROTECT'eau. Grâce à leur soutien financier, nous accompagnons les agriculteurs et les conseillons sur leurs pratiques. Il est primordial de protéger notre environnement, et indirectement notre santé.

À travers ce rapport, nous souhaitons objectiver l'impact de notre présence sur le terrain mais aussi montrer concrètement le travail réalisé aux côtés des agriculteurs.

L'entrée dans le rapport se fait par un état de la situation des masses d'eau en Wallonie qui rappelle l'intérêt de prendre soin de notre ressource en eau. Comme il s'agit de la première édition de ce rapport, une présentation de notre structure nous semble élémentaire. La suite s'établit par un tour d'horizon global de nos activités, avant d'aller plus en détails pour chacun des aspects qui nous animent. Après avoir parcouru les résultats de l'année pour la gestion du nitrate et la gestion des produits phytopharmaceutiques, nous abordons le projet des Contrats captage. Enfin, un aperçu de notre communication et de la complémentarité que nous entretenons avec nos partenaires scientifiques est présenté. Nous espérons ainsi livrer une représentation, souvent chiffrée, du travail que nous avons fourni tout au long de cette année 2020.



PROTECT'eau

LIÈGE université
Gembloux
Agro-Bio Tech

UCLouvain

Wallonie
recherche
CRA-W

Avenue de Stassart 14-16
5000 Namur
www.protecteau.be

Avec le soutien de

Wallonie
environnement
SPW

SPGE
Société Publique
de Gestion de l'Eau